



Régisseur - Technicien de spectacles

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise régisseur-technicien de spectacle et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

stage obligatoire

**Plus d'informations : 0800 85 210 -
info@efp.be**

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4ème année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI)
- 6ème année secondaire professionnelle réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission

Et assister à une séance d'information obligatoire ([dates et horaires ici](#))

Formation en chef d'entreprise

Description

Un mélange de technique et d'art du spectacle

Vous assurez la conception, la préparation, la maintenance et le bon déroulement d'une représentation d'un point de vue technique.

Vous êtes donc responsable des différents éléments tels que le son, la vidéo, les lumières ou le plateau. Vous veillez à leur efficacité et leur qualité en respectant les indications données lors des répétitions. Vous coordonnez les solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles.

Pour finir, vous apportez des solutions adaptées pour améliorer la performance des installations.

Pour tout cela, vous devez posséder une bonne culture théâtrale et scénique

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- vous installer comme indépendant
- travailler comme salarié dans un théâtre, un entreprise événementielle
- vous perfectionner dans une technique de régie particulière (son, lumière, vidéo, plateau)

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être régisseur-technicien de spectacles ?

Vous devez être résistant, astucieux, débrouillard et respectueux des règles de sécurité.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer le travail d'équipe, votre sens relationnel, vos talents de négociateur et vos dons d'organisateur et aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

- 1^{ère} année : lundi (14h00 à 17h30 et/ou 18h00 à 21h30) et/ou samedi (9h30 à 13h00 et/ou 13h30 à 17h00)
- 2^{ème} année : lundi (14h00 à 17h30 et/ou 18h00 à 21h30) et/ou samedi (9h30 à 13h00 et/ou 13h30 à 17h00)
- 3^{ème} année : lundi (14h00 à 17h30 et/ou 18h00 à 21h30) et/ou samedi (9h30 à 13h00 et/ou 13h30 à 17h00)

Programme

1^{ère} chef d'entreprise (268h)

- Organisation de l'espace et des métiers de la régie (64h)
- Organisation du plateau (64h)
- Organisation de l'éclairage (32h)
- Électricité (28h)
- Organisation du son (48h)
- Organisation de la vidéo (24h)
- Analyse critique personnelle d'une organisation de spectacle (8h)

2^{ème} chef d'entreprise (256h)

- Réalisation du plateau (32h)
- Réalisation de l'éclairage (48h)
- Réalisation du son (48h)
- Réalisation de la vidéo (20h)
- Présentation des objectifs du TFE (8h)
- Séminaire régies (24h)
- Droit et assurances (22h)
- Gestion commerciale (10h)
- Comptabilité et fiscalité (36h)
- Analyse critique personnelle d'une réalisation de spectacle (8h)

3^{ème} chef d'entreprise (256h)

- Qualité entrepreneuriale (8h)
- Droit et assurances (16h)
- Comptabilité et fiscalité (28h)
- Conception plateau (44h)
- Conception éclairage (36h)
- Conception son (36h)
- Conception vidéo (16h)
- Régie générale et gestion spécifique (28h)
- Séminaire "conduite de spectacle" (32h)
- Analyse critique des rédactions des TFE (12h)

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8heures semaine).

Stage

La pratique en entreprise s'organise via une convention de stage. Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'une :

- Convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- Titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession
- Titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession
- Occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise.

N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.